

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023**REUNION PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. Pierre BROOZE, Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 15 juin 2023 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme la Gouverneure f.f. et M. Julien VANDEBURIE.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de Groupe.- Mme LACOMBLE.

M. LE PRESIDENT.- Mme GAILLARD ?

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale.- M. VANDEBURIE, Mme THREINEN, M. EL HAJJAJI, Mme FRANCOIS arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Mmes SOHET et COLOMBINI.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme NANDRIN, Conseillère provinciale.- Mme DEFRANG-FIRKET, Mme VANDEBERG et M. DEGEY sont dans les bouchons.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- M. SCHROBILTGEN en retard et Mme BASTIN.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour comprenant les questions d'actualité.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2023.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2023).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité**Document 22-23/A20 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au parcours culturel numérique.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé, questions d'actualité.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question, je donne la parole à Monsieur Irwin GUCKEL.

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire (à la tribune). - Monsieur le Député Président en charge de la Culture, Mesdames Messieurs, Chers Collègues, Monsieur le Directeur général,

Je souhaite vous interpeller ce jour à propos de « l'Édition numérique d'un parcours public en Province de Liège ». Nous avons une richesse culturelle dans l'espace public et ceci depuis de nombreuses années maintenant.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

Les villes et communes, en fonction des moyens mis à cette contribution, favorisent cet art riche mais clairsemé sur les territoires.

Nous aurons compris, ces initiatives demeurent à l'échelle locale et communale, et pourtant notre institution souhaiterait que ce patrimoine soit recensé et valorisé à l'échelle du territoire provincial.

Pouvez-vous, Monsieur le Député-Président, nous faire part de l'avancée de ce projet ?

D'avance merci pour l'attention portée à ma question.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Premier Secrétaire.

Quelqu'un souhaite t'il intervenir ? Non.

J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci Président. Monsieur le Conseiller provincial,

Votre intervention relative à l'Édition numérique d'un parcours d'art public en province de Liège, et vous le savez, a retenu ma meilleure attention.

Evidemment, je vous rejoins : notre territoire regorge d'un riche patrimoine culturel public qui mérite une plus large et une meilleure mise en évidence à un échelon supralocal.

L'idée d'un parcours numérique d'art public est en effet être une réponse à la valorisation de ce patrimoine local trop souvent méconnu. Qui plus est, ce type de projet s'inscrit pleinement dans l'un des premiers métiers de notre Institution : faciliter et promouvoir la coordination supracommunale.

En interne, ce projet implique une coordination entre divers services provinciaux : notre Département des Relations aux Territoires, Villes et Communes, le Département Culture et bien évidemment la Direction des Systèmes d'Information. Je souhaite ici saluer le travail qu'ils ont déjà engagé pour la concrétisation de ce parcours.

En mars dernier, une invitation à s'inscrire dans l'opération de recensement et de valorisation des œuvres d'art présentes sur le territoire provincial a été adressée aux Bourgmestres et Directeurs généraux des 84 villes et communes de notre territoire.

A ce jour : 13 communes ont répondu positivement et souhaité adhérer au projet : Ans, Aywaille, Blegny, Chaudfontaine, Engis, Flémalle, Remicourt, Trois-Ponts, Trooz, Welkenraedt, Lontzen, Saint-Vith et Wanze ; 11 communes ont demandé des informations complémentaires qui leur ont été communiquées par courriel : Herstal, Dalhem, Neupré, Awans, Dison, Esneux, Lierneux, Thimister-Clermont, Liège, Raeren et Eupen ; 2 communes nous ont informés qu'elles

ne souhaitaient pas y adhérer à savoir Sprimont et Amel.

La Direction des services d'Informations travaille actuellement à l'élaboration d'un formulaire électronique simple visant à récolter les données utiles à l'élaboration de cet outil de visualisation et de documentation, lequel sera disponible dans les prochaines semaines.

Dès qu'il sera opérationnel et validé, ce formulaire sera adressé aux villes et communes inscrites dans le projet. Par ailleurs, le mois de septembre semble être une période propice pour relancer les villes et communes qui, quant à elles, n'ont pas encore répondu à notre première invitation.

Enfin, une collaboration avec la Fédération du Tourisme de la Province de Liège est développée. Celle-ci relèvera davantage d'un accompagnement par la mise à disposition de son expertise et de ses outils spécifiques au développement de projet de l'espèce. Elle pourra également contribuer au contact avec les sept Maisons du Tourisme présentes en province de Liège. Ces dernières pourront, quant à elles, assurer la promotion et la diffusion du parcours via leurs propres canaux notamment vers l'extérieur du territoire.

Vous le constatez, du chemin est encore à parcourir avant d'aboutir mais je suis certain que ce projet a de beaux jours devant lui.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Député provincial – Président.

Document 22-23/A21 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la transition vers les logiciels libres.

M. LE PRESIDENT. – Pour la deuxième question, je donne la parole à Monsieur Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune). – Monsieur le Président, Chers collègues,

Chaque année, sans prendre en compte l'enseignement, l'institution provinciale dépense environ 200.000 € pour l'accès à l'environnement Microsoft au sens large. Par exemple, en 2022, nous avons dépensé un peu plus de 186.000 € pour cet environnement Microsoft, une somme que nous ne pourrions qualifier de moindre à l'échelon provincial.

Cependant, plusieurs villes européennes font le choix du logiciel libre. A titre d'exemple, la ville de Rennes est passée au logiciel libre Zimbra pour sa messagerie. À Grenoble, la municipalité rouge-verte a installé des suites bureautiques libres sur les 1.500 postes destinés à ses agents. Elle a également basculé les 600 ordinateurs du parc informatique de ses écoles vers Linux et pour y parvenir, les ordinateurs ont été équipés de la distribution Primtux, un environnement à visée pédagogique.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

Les logiciels libres, c'est en fait un outil souvent moins cher mais c'est sur un autre argument que j'ai envie d'insister aujourd'hui, les logiciels libres sont aussi plus adaptés et surtout qui contribue à construire notre souveraineté numérique. Et il existe des alternatives en logiciel libre pour la grande majorité des outils. En Wallonie, nous pensons que l'intercommunale IMIO pourrait jouer un rôle déterminant pour la mise en place d'un véritable service public numérique pour notre administration.

Nous n'ignorons pas que le fait de passer au logiciel libre représente un défi de taille, comme tout changement. Mais pour de nombreuses raisons, économiques mais surtout politiques, nous devons désormais franchir cette marche.

Nos questions sont donc les suivantes: accepteriez-vous d'étudier, tester à petite échelle, cette transition vers les logiciels libres dès l'an prochain pour les outils les plus simples et coûteux comme par exemple : la bureautique et la messagerie ?

Pouvons-nous adhérer et solliciter l'intercommunale IMIO afin de collaborer en ce sens ?

D'avance, nous vous remercions pour les réponses que vous pourrez apporter.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non.

J'invite Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune). – Cher Monsieur MAGNERY, vous m'interrogez sur la possibilité d'une transition de nos logiciels propriétaires vers des logiciels libres.

Sachez que le DSI a toujours eu l'approche la plus objective possible sur les avantages et les inconvénients des logiciels libres par rapport aux logiciels propriétaires, de façon à faire le choix le plus approprié face à chaque besoin à couvrir.

Les avantages des logiciels libres les plus souvent cités sont : le coût, le support communautaire et l'inter opérabilité.

Le coût : Les logiciels open source sont généralement gratuits ou très peu coûteux, ce qui peut permettre d'économiser de l'argent sur les frais de licence.

Le support communautaire : les logiciels open source sont souvent pris en charge par une communauté de développeurs qui contribuent à son développement et fournissent une assistance via des forums et d'autres ressources.

L'inter opérabilité : les logiciels open source sont souvent compatibles avec une large gamme de systèmes d'exploitation et d'appareils, ce qui les rend plus compatibles que les

logiciels propriétaires.

Les désavantages des logiciels libres sont les suivants : la courbe d'apprentissage, le support, l'intégration et la sécurité.

La courbe d'apprentissage : en ce qui concerne la bureautique, comme une majorité des gens utilisent un environnement Microsoft dans le privé, il est beaucoup plus intuitif pour eux de travailler dans ce même environnement.

Le passage à un logiciel open source peut obliger les travailleurs à apprendre de nouveaux logiciels, ce qui peut être un défi, avoir un impact sur leur efficacité à court terme, et générer une surcharge d'appel au support informatique.

Le support : bien qu'il existe souvent une assistance communautaire disponible pour les logiciels open source, elle peut ne pas être aussi fiable ou aussi réactive que l'assistance fournie par les fournisseurs propriétaires (pas de garantie contractuelle) ...

Intégration : les logiciels open source peuvent ne pas s'intégrer aussi facilement à d'autres logiciels ou systèmes, ce qui peut constituer un défi pour les entreprises dotées d'environnements informatiques complexes ou très intégrés, ce qui est le cas de la Province.

Sécurité : les logiciels open source peuvent être plus vulnérables aux menaces de sécurité, et ce pour 2 raisons. Premièrement, parce que l'open source offre l'accès au code : nous restons alors tributaires de la réactivité des développeurs qui auront la capacité de proposer une mise à jour. A contrario, lorsqu'on travaille avec un éditeur plus fort sur le marché, on a une réactivité très forte dans ce genre de situation et un support très qualifié. Deuxièmement, si les logiciels ne sont pas correctement entretenus ou mis à jour ce qui, comme évoqué ci-avant, n'est pas garanti.

Tenant compte de ces avantages et inconvénients, et en fonction des besoins, le DSI dispose donc à la fois de solutions propriétaires et de solutions open source.

Ainsi, nous utilisons également GLPI, pour l'inventaire matériel, le suivi des demandes et incidents informatiques et d'autres besoins y associés, et pour le développement, nous utilisons beaucoup de logiciels libres, même s'il s'agit plutôt de briques logicielles réutilisables que d'applications complètes : citons notamment le CMS Drupal pour le site Internet, ou le framework Symfony pour les développements maison.

Si l'on en revient spécifiquement aux outils Microsoft, sur le plan économique, les dépenses liées directement à ceux-ci représentent un peu plus de 3% du budget de fonctionnement informatique annuel, et il peut paraître séduisant d'économiser les 200.000 € dont vous parlez.

Mais le passage à des solutions open source pour ces outils spécifiques impliquerait des coûts indirects importants liés à tout le « détricotage » de l'intégration forte avec l'environnement informatique actuel.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

L'analyse préalable à elle seule représenterait une charge de travail non négligeable, toutes équipes confondues (serveurs, maintenance et assistance, pôle applicatif...). Ce qui ne nous empêche pas de continuer à utiliser les outils open source lorsqu'ils répondent à nos besoins et nos contraintes, comme nous le faisons déjà.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Députée provinciale. M. MAGNERY ?

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci beaucoup Mme la Députée pour votre réponse somme toute assez complète.

On salue cette approche que vous dites objective assez concrète qui est de peser le pour et le contre d'une approche qui est, il faut le dire assez disruptive dans le monde informatique actuel mais le monde change et continue de changer et on pense que le logiciel libre doit occuper une place plus importante dans nos institutions. Alors je reviens sur l'argument et c'est, je pense que ma question qui aurait pu être mieux formulée parce que l'argument principal, il peut être économique mais sur le long terme mais il est surtout politique et j'ai vraiment envie d'insister là-dessus parce qu'en fait tous les logiciels propriétaires nous rendent dépendant. Dépendant plus de firmes qui sont la plupart basées à l'étranger tandis que le logiciel libre va nous rendre autonome et d'ailleurs je vais souligner encore un petit avantage que peu avoir le logiciel libre c'est de développer un emploi ici chez nous et aussi issu de nos écoles, on sait que les écoles de la Province sont excellentes dans le domaine informatique et donc c'est aussi une source d'emploi potentiel à long terme et à une échelle qui n'est pas aussi petite qu'on peut le penser parce que des logiciels libres on peut vraiment développer dans toute une série de domaines.

Sans rentrer dans un immense débat technique parce qu'apparemment le temps est compté quand même sur les 4 arguments que vous avez avancés, la courbe d'apprentissage c'est vraiment le moins bon argument, c'est le serpent qui se mord la queue. On a tous Windows sur nos ordi si on passe sur un Mac on va être tout perdu et inversement de Mac à Windows on est tout perdu mais en fait si dès l'école, si dans nos écoles provinciales on utilise des logiciels libres on utilise libre Office, cet argument de la courbe d'apprentissage ne sera plus valable en fait ce que vous invoquez le support et la sécurité j'aurais également plein de choses à dire mais je vois que M. CAPPAS est déjà fâché et je ne veux pas rentrer dans un débat technique ici.

Je vous remercie encore pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial.

Document 22-23/A22 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la réaffectation du hangar Kurth.

M. LE PRESIDENT. – Pour la question d'actualité suivante, j'invite M. RASSAA à la tribune.

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). –

Hier, s'est clôturée l'enquête publique concernant le projet de réaffectation du hangar Kurth. La demande de permis de classe 2 portait notamment sur la transformation de l'enveloppe du hangar afin de permettre la création de 181 place de parking de voiture, 16 emplacements motos et 43 rangements vélos.

Le projet comprenait aussi l'abattage de 20 arbres avec replantation d'un nombre plus réduit de plants. Le projet a également pour but – tout en conservant les volumétries – de créer une d'exposition, un espace bureaux, un centre de création, d'un atelier d'artistes, un espace multimédia et de réserves ; Tous ces points posent questions et je ne doute pas que nombre de citoyens et d'associations ont porté réclamation avant le délai d'hier.

En effet, le terrain est inscrit en zone d'habitat au plan de secteur. La Province aurait pu envisager la reconversion partielle du bâtiment en logements en collaboration avec la Régie Foncière de la Ville de Liège ou la SLSP « La Maison Liégeoise ».

Construire la ville sur la ville est inscrit dans les déclarations d'intentions des différentes majorités qui se sont succédées à la Ville comme à la Région. Et pourtant, rares sont les transformations de parkings ou de hangars en logements. Ce parking est lui aussi contestable : le principe « STOP », qui hiérarchise les différents modes de déplacement et dit stop au tout à la voiture, n'est pas respecté. L'offre de 181 emplacements supplémentaires va inciter l'utilisation de la voiture individuelle et risque d'engorger les quais de la dérivation en heure de pointe. C'est d'autant plus incompréhensible que les connections au site en transport en commun sont nombreuses et qu'un parking de délestage à Droixhe est tout proche.

Enfin, ce parking entre en contradiction avec la volonté exprimée par de nombreuses associations et citoyens liégeois de végétaliser et transformer la pointe d'Outremeuse en parc, espace vert qui manque cruellement à ce quartier populaire et dense de la ville de Liège. Pire, on annonce ici l'abattage d'une vingtaine d'arbres le long du quai des Barbous et le long de la Rue de l'Abattoir décrits comme anarchiques pour les remplacer par moins d'une dizaine de plus jeunes arbres. La bande verte d'un mètre cinquante ne compensera certainement pas les abattages prévus.

Je finis en mentionnant notamment les remarques émises par le Gracq et que je partage: le site n'offre pas une accessibilité aisée du bâtiment aux cyclistes. D'une part, l'accès vélo entre en conflit avec les accès camions du site, d'autre part, le parking vélo n'est pas facilement accessible : nombreuses portes et barrières pour y accéder, pas d'accès direct au bâtiment) et est sous-dimensionné, places prévues insuffisantes quand on sait que les étudiants de la HEPL en ont certainement besoin, pas d'espaces de recharge électrique, pas de place pour les vélos cargos, pas de sécurisation.... L'accès piéton est lui aussi entravé par la pose d'une clôture barreaudée le long de l'ensemble du site. D'abord aller à Pied, puis Pédaler, ensuite Prendre les transports en commun et seulement après penser à la voiture privée.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

Quelles modifications allez-vous apporter au projet soumis ? Quelles autres mesures allez-vous prendre pour assurer une mobilité plus durable de nos agents provinciaux, autres que construire des parkings ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe. J'invite M. DENIS à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Monsieur le Conseiller provincial, Monsieur Rassaa,

La réaffectation du hangar « Kurth », situé au lieu-dit « pointe de Bavière », constitue en effet un des projets dont nos agents, les visiteurs des sites provinciaux situés aux abords, les acteurs culturels liégeois et les citoyens bénéficieront très bientôt. Permettez-moi de vous en présenter les différents aspects.

Tout d'abord, ce site, appartenant à la Province de Liège et datant de 1970, comporte deux bâtiments entre lequel il y a un parking extérieur de 91 places. Le premier bâtiment est actuellement un hangar, qui va faire l'objet d'une réhabilitation complète, afin de répondre aux besoins du Département Culture et de ses acteurs de terrain, en dynamique avec l'ouverture imminente du B3. Il y est prévu une salle d'exposition avec rangements, un centre d'Expression et de Créativité ainsi qu'un atelier d'artistes et un lieu de stockage de la collection artistique provinciale. Le deuxième bâtiment est quant à lui actuellement utilisé par la Haute Ecole de la Province de Liège comme salles de cours.

Concernant la réaffectation d'infrastructures culturelles, un dossier a pu être introduit par les services provinciaux pour la rénovation du hangar « Kurth », dans le cadre du plan de Relance de la Région Wallonne. En fonction du type de rénovation, de la surface modifiée et de travaux effectués en termes d'économie d'énergie, nous pouvons espérer un subside total de 1.878.000 euros, c'est-à-dire 59% du coût total du projet, évalué à 2.400.000 d'euros HTVA.

Vous le savez peut-être, l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment et la contribution aux critères environnementaux font partie intégrante des critères imposés par la Région dans le cadre de cet appel à projet. Ainsi, nous prévoyons un nouveau bardage isolé respectant la législation PEB en vigueur, la création de nouvelles baies permettant d'exploiter les locaux et d'étanchéité de la toiture. Dans le cadre de la rénovation du parking en toiture, la qualité de l'isolation thermique en place sera analysée, remplacée ou conservée, selon les normes PEB existantes.

Par ailleurs, les systèmes techniques devraient également être adaptés de façon à répondre au mieux aux performances énergétiques du bâtiment requis, ainsi qu'à ses nouvelles affectations. Je pense à un éclairage performant et adapté, une ventilation mécanique contrôlée avec humidificateur et à tous les dispositifs de sécurité nécessaires. Des panneaux photovoltaïques sont également prévus ainsi que le remplacement de la chaudière.

Il est vrai que certains arbres devront être abattus. Ayant poussés de manière anarchique

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

et trop proche des façades, ils feront l'objet d'une compensation : un large aménagement d'arbres et végétaux d'essences indigènes sont prévus, tels que des noyers et charmes, des pruneliers, noisetiers ou du sureau. Cela permettra aussi de délimiter l'espace culturel et le parking de l'école Barbou actuellement sur le même site. Laissons-leur le temps de pousser à leur propre rythme.

La Région Wallonne nous impose des efforts en termes d'efficacité énergétique. Dans ce cas-ci, un minimum de 30% d'économie en matière d'énergie est demandé ainsi que le respect de critères en matière d'économie circulaire. Il ne s'agit pas ici de mobilité durable certes, mais d'un autre pan de ce que peut faire la Province en termes de durabilité environnementale : l'amélioration des performances énergétiques et thermique de ses bâtiments.

Monsieur le Conseiller, l'urgence écologique actuelle impose en effet de mettre en œuvre des solutions de mobilité durable et multimodale. Donc, oui, le réaménagement et la création de places de parking sécurisées supplémentaires, pour un total de 236 emplacements, sont prévus dans ce projet de réhabilitation.

Situé à l'entrée de Liège, là où s'arrête l'autoroute et où commence le réseau de bus, proche des arrêts du futur tram, ce parking sera accessible tous les jours par les visiteurs et les agents du laboratoire Malvoz, des Barbou ou du nouveau B3 : Ces nouveaux emplacements permettront de désengorger l'hyper-centre mais surtout d'inscrire notre Institution dans un rôle d'accompagnateur, dans la transformation de la Ville de Liège, en termes de mobilité.

Les quelques places de parking à Kurth ne seront pas inutiles suite à la transformation du Boulevard de la Constitution en zone piétonne, mise en œuvre par la Ville de Liège et à laquelle nous nous sommes étroitement associés par la mise à disposition d'espaces autour de notre B3.

Aussi, la Province veut faciliter le déplacement de ces agents et visiteurs avec ce parking, tout en proposant des solutions en termes de mobilité douce. C'est pourquoi 20 emplacements avec bornes de rechargement électrique et une zone pouvant accueillir 43 racks pour vélos et 10 motos sont prévus sur le site. De plus, ce parking, tout comme celui situé Rue Ernest Solvay à Sclessin, sera accessible pour les agents de la Province de Liège qui souhaitent se rendre au centre-ville le week-end ou comme point de rendez-vous pour du co-voiturage.

J'attire également votre attention sur le fait que les agents provinciaux ont aussi l'opportunité d'utiliser nos voitures et vélos partagés, à assistance électriques, pour se rendre sur des lieux de réunions disséminés sur le territoire de la Ville de Liège. Les vélos, moyen de locomotion éco-responsable, sont disponibles au Palais provincial, au parking Opéra, à l'Institut Ernest Malvoz, au Val Benoit ou encore à la Maison de la Formation, veut faciliter les déplacements professionnels de nos agents et a été mis en œuvre en septembre 2021.

Au vu de ces suggestions, je vous l'assure, Monsieur le Conseiller provincial, que la volonté de la Province de Liège est bel et bien d'inciter ses agents à repenser ses modes de déplacement et à opter pour la solution la plus durable.

Vous auriez souhaité du logement et/ou végétaliser la pointe de Kurth, à l'entrée de la

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

Ville, en y aménageant un parc. Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux et nouveaux logements, certes privés, sont prévus sur le site de Bavière. Les sociétés de logement sociaux disposent elles aussi dans ce quartier de beaucoup d'espaces où elles peuvent s'implanter. La même réflexion s'applique à la création d'un parc.

Ainsi, je pense sincèrement que notre réaffectation du hall de Kurth s'inscrit dans une nécessaire diversité de projets et participera au développement de nouveaux liens sociaux, tout en contribuant à l'amélioration de la mobilité de ce quartier.
Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial. Une réaction ?

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune) – Merci M. le Député provincial pour la réponse mais j'entends vois que vous êtes sourds en fait aux réclamations qui sont faites dans la question que je ne fais que relayer les discussions qu'il y a eu à la CCATM à Liège notamment.

Je trouve cela regrettable que la remise en question du parc. Vous répondez à côté. Je ne vais pas refaire toute la réponse.

J'entends bien l'isolation thermique du bâtiment, c'est fort bien, le PEB, les lumières les panneaux photovoltaïques, c'est super le bâtiment va être bien mais nous ne répondons pas pourquoi il va encore falloir 180 places de parking alors qu'il y a du parking disponible, pas très loin, en fait à 10 minutes à pieds, 750 places qui vont arriver, il y a du transport en commun qui est disponible pour les agents, ils pourront arriver en transport en commun jusque-là.

Vous l'avez dit vous-même il y a du co-voiturage possible, il y a des voitures partagées, je ne vois pas l'utilité d'encore ajouter un parking parce que chaque fois qu'on construit un parking il y a des voitures supplémentaires qui arrivent sur les réseaux. C'est comme cela que ça marche. Chaque fois qu'on mettra moins de parking, il y aura moins de voitures dans l'espace et dire que cela on désengorge l'hyper centre c'est faux. Outremeuse c'est déjà le centre, le quai de la Dérivation, je vous invite à venir le voir aux heures de pointes, c'est juste insupportable. Il faudrait que cela change, je pense que c'est un mauvais signal qu'on donne en construisant ce parking.

Je ne serai pas plus long mais je pense que c'est regrettable.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller.

VI. - Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 22-23/247 : Adoption du rapport de rémunération des membres du Conseil provincial et du Collège provincial pour l'année 2022, établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (documents 22-23/247) . Ce document a

été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/248 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'Assemblée générale de l'« Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la province de Liège » en abrégé « A.I.D.E. » : remplacement de Monsieur Roland LÉONARD, Conseiller provincial.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/248).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

Document 22-23/249 : Subsidés supracommunaux 2023 – Octroi d'une promesse ferme pour le dossier « ViciGal » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.

Document 22-23/250 : Subsidés supracommunaux 2023 – Octroi d'une promesse ferme pour le projet de « Réalisation d'un parking d'éco-covoiturage aux abords du carrefour du Chêne Madame à Rotheux (Neupré – 23 places) », ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.

Document 22-23/251 : Subsidés supracommunaux 2023 – Octroi d'une promesse ferme partielle à destination de la Commune de Burg-Reuland pour le projet d'« Aménagement et de mise en service de Maisons de Village des Seniors en Eifel ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/249, 250, 251).

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune question, votre 1^{re} Commission vous propose de les adopter par : 8 voix pour et 1 abstention pour les documents 249 et 250 et par 6 voix pour et 3 abstentions pour le document 251.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 22-23/252 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège » – 14e édition du Rallye « Jazz04 au fil de l'eau », le 27 août 2023 à Liège.

Document 22-23/253 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Le Corridor », dans le cadre de l’édition du livre-jeu « Portrait de l’artiste en ermite ornemental » de Patrick Corillon.

Document 22-23/254 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Présence et Action culturelles – Régionale de Liège », dans le cadre de l’organisation des Fêtes de la Musique, du 21 au 25 juin 2023 à Liège.

Document 22-23/255 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Pi 3,1415 », dans le cadre de la présentation du spectacle « BLOCKBUSTER » au Festival d’Avignon 2023 en juillet.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 à 12 de l’ordre du jour actualisé (document 22-23/252 à 255).

Ces quatre documents ont été soumis à l’examen de la première Commission et n’ont soulevé aucune question, c’est par 9 voix pour et 1 abstention que votre 1^{re} Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Je rappelle que Mme FRENAY ne participe pas au vote sur le point 8 (document 252).

Pouvons-nous passer à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 22-23/256 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « DeFo », dans le cadre du Festival de marionnettes-théâtre d’objets et arts associés « Le Petit Poucet le festival », programmé du 30 juin au 2 juillet 2023, au Thier à Liège.

Document 22-23/257 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

soutien de l'asbl « Centre culturel d'Engis » dans le cadre de la 26e édition du Festival « Les Tchaforis », les 1er et 2 juillet 2023 à Engis.

Document 22-23/258 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la SRL « NNSTUDIO », dans le cadre du projet « Private views » qui se tiendra du 28 avril au 13 août 2023 au Musée de la Boverie, ainsi qu'une demande de prolongation de délai de production de justificatifs.

Document 22-23/259 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien aux 7 bénéficiaires sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « Ce dont rêvait Marcel Hicter : osons la démocratie culturelle », pour l'année 2022-2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12 à 15 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/256 à 259).

Ces documents ont été soumis à l'examen de la première Commission, le document 259 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Marie MONVILLE, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

Votre première commission s'est réunie ce 13 juin et a examiné le point 259.

Un commissaire s'étonne et regrette que ce soient quasi exclusivement des associations de l'arrondissement de Liège qui soient sélectionnées dans le cadre de l'appel à projet « ce dont rêvait Marcel Hicter : osons la démocratie culturelle ».

Il lui est répondu que l'appel est ouvert à toutes les associations. Un comité de lecture, composé d'agents internes et externes, procède à la sélection des projets. La répartition territoriale de fait pas partie des critères.

Dans le cadre de cette édition, une vingtaine de projets ont été déposés. Il n'y a pas de nombre déterminé mais l'enveloppe de 50.000€ est fermée. La ventilation s'opère en fonction des projets sélectionnés et des demandes financières.

Enfin, cette interpellation est l'occasion de rappeler que Marcel Hicter a été un précurseur culturel en Communauté française, et que cet appel s'inscrit pleinement dans la lignée de la démocratie culturelle qu'il défendait.

Le point a été voté par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 22-23/260 : Octroi de subventions en matière de Relations internationales et institutionnelles – Demande de soutien de la Fondation Euritalia dans le cadre de la 17e édition de la Giornata italiana prévue les 2,3 et 4 juin 2023 à Blegny.

Document 22-23/261 : Octroi de subventions en matière de Relations Institutionnelles – Demande de soutien de l'asbl « Kin Porte le Projet » – Organisation de la 8e édition du « Feel Good Festival », du 29 juin au 2 juillet 2023 à Aywaille.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16 et 17 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/260 et 261).

Ces documents ont été soumis à l'examen de la première Commission et n'ont soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 22-23/262 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'Association de fait « Comité Provincial de Liège – AWBB » – Convention de subventionnement saison 2023 – Promotion et développement du basket-ball en Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/262).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/263 : Approbation d'un règlement d'occupation pour les locaux du Service des Sports, sis rue des Prémontrés, 12 à Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/262).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite Mme GAILLARD a nous en faire connaître les conclusions.

Mme Sandrina GAILLARD, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

La commission 2 a examiné le document 22-23/263.

Le Directeur des Sports, M. BOZZI, nous a fait une présentation de ce nouveau règlement provincial, nécessaire vu la dissolution de l'ASBL Maison provinciale, le règlement permet la gestion des bureaux, des salles de réunions et du service cafétéria.

Une Commissaire s'étonne des prix modiques appliqués c'est-à-dire 75€ annuels pour un bureau individuel et 50€ pour un bureau partagé.

M. BOZZI explique qu'il s'agit de fédérations sportives et non de clubs installés en province de Liège, l'assurance RC étant à charge du locataire. Elle demande qui peut accéder aux salles de réunions. Toute fédération ou ASBL sociales au tarif de 20€ pour la grande salle et gratuite pour la petite.

M. BOZZI précise que l'occupation est importante.

Mme la Députée rappelle que la Province s'était engagée lors de la dissolution à maintenir les prix.

Le vote 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui. Mme GAILLARD.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). – Lors de la préparation de ce Conseil, je me suis rendue compte que la Commission 2 ne comportait que 2 points et à première vue ne nécessitant que peu d'explications. J'ai donc envoyé un mail demandant...

M. PRESIDENT. – Est-ce que c'est relatif à la question, à ce point ? Vous êtes sûres que ça correspond... ça n'a rien à voir ici. Je vous remercie Mme la Conseillère.

Je pense que c'est en Bureau qu'on doit en parler.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/264 : Adhésion à la centrale d'achat du SPF Stratégie et Appui (BOSA) relatif à la mise à disposition d'une plate-forme de paiement en ligne sécurisée sous forme d'un ou plusieurs abonnements SaaS.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20. de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/264).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/265 : Adoption des contrats d'objectifs des écoles d'enseignement secondaire (3e vague) : IPES de Verviers, IPES de Herstal, IPES paramédical de Huy-Liège-Verviers et IPES de Seraing.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/265).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – M. le Président. Simplement pour exprimer notre opposition de principe. On est contre cette contractualisation de la relation entre le Ministère et les écoles. On est contre cette idée qui émane du Pacte qui est une production des

experts de Mac Kinsey et finalement cette contractualisation va rejeter la responsabilisation sur les enseignants. Je sais que c'est un vote de principe et que le PO est obligé de se conformer à la demande du Ministère, ce n'est pas par rapport à la Province en soi, le débat à lieu au FWB mais c'est pour en cohérence avec ce vote qu'on a déjà exprimé au Parlement de la FWB.

Nous voterons contre ces contrats d'objectifs.

M. LE PRESIDENT -. Plus personne.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/266 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – École Polytechnique de Herstal – Mise en conformité des gymnases.

Document 22-23/267 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing – Réfection du parking arrière et remplacement d'une partie de l'égout.

Document 22-23/ 268 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Tous les bâtiments provinciaux – Travaux de mise en conformité des installations électrique – Marché stock d'une durée de deux ans.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 22 à 24 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/266, 267 et 268).

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 22-23/269 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Foire Agricole de Battice-Herve » – Activités exercice 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/269).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/270 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures – Demande de soutien de la Ville de Herstal dans le cadre du projet de réaménagement

d'un parking en vue d'être mis à disposition des agents provinciaux et des riverains.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/270).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/271 : Création de la Maison du Cyclisme d'Aywaille – Subvention complémentaire – Mise à jour des informations et modification de la résolution du 15 décembre 2022.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/271).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 4 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/272 : Vente du site du Château de Harzé sis route de Bastogne, 1 à 4920 Aywaille..

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/272).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/273 : LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI : Première assemblée générale ordinaire fixée au 19 juin 2023.**Document 22-23/274 : LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI : Assemblée générale extraordinaire fixée au 19 juin 2023.****Document 22-23/275 : 30. A.I.D.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2023.****Document 22-23/276 : ECETIA Intercommunale : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2023.****Document 22-23/277 : ECETIA Finances : Première assemblée générale ordinaire fixée**

au 27 juin 2023.

Document 22-23/278 : CHR Verviers : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2023.

Document 22-23/279 : SPI : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2023.

Document 22-23/280 : I.G.I.L. : Première assemblée générale ordinaire fixée 28 juin 2023.

Document 22-23/281 : ENODIA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 28 juin 2023.

Document 22-23/282 : ISOSL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 28 juin 2023.

Document 22-23/283 : INTRADEL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2023.

Document 22-23/284 : NEOMANSIO : Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2023.

Document 22-23/285 : NEOMANSIO : Assemblée générale extraordinaire fixée au 29 juin 2023.

Document 22-23/286 : CHR Citadelle : Première assemblée générale ordinaire fixée au 30 juin 2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission. (Documents 278 à 286).

Le document 274 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Monsieur Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Guy DUBOIS, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

La cinquième Commission s'est réunie ce mercredi 14 juin à 17h30 au Palais provincial.

Un Commissaire pose la question, y a-t-il un représentant provincial aux zones de secours ?

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

Il a été répondu que oui.

Chaque représentant provincial a voix délibérative.

Il y a eu un vote de 10 voix pour, 0 non et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. Les treize autres documents n'ayant quant à eux soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président.

Je me permets quand même vu que le rapport était très succinct.

Ma question portait plus sur la proportion de représentants provinciaux que sur leur présence dont on savait bien qu'il y en avait un qui représentait la Province.

Voilà. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Plus personne.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ? e

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatorze résolutions.

Document 22-23/287 : Cultes - Compte 2022 de la Mosquée Assahaba, rue de Hodimont, 244 à 4800 Verviers – Avis favorable.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/287).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/288 : Avis sur le projet de budget 2024 de l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/288).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/289 : Avis à donner sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 arrêtée par l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023**Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/289).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/290 : Modalités pratiques et financières relatives au traitement du linge de la Zone de secours HEMECO par le Centre de traitement du linge de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/290).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/291 : Création d'un Trail Center dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Région wallonne en lien avec le plan de relance de la Wallonie – Candidature.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/291).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite le rapporteur Mme Assia MOUKKAS à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Assia MOUKKAS, Rapporteur (à la tribune).- Merci M. le Président.

Un commissaire se demande pourquoi les projets se développent loin de l'Est spécialement de Verviers, y-a-t-il des budgets pour ces territoires aussi ? et comment Malmedy va bénéficier des retombées économiques de ce genre de projet ?

Le projet de Trail Center, est un projet initié par des associations qui organisent des activités : cours et des stages aux publics. Ici la FTPL et la Province ont porté ce dossier pour défendre les associations, donc il n'a pas eu de choix de territoire mais plutôt un soutien d'une initiative associative. Trois projets seront retenus qui doivent répondre à des critères très stricts.

La FTPL ne connaît pas le nombre de dossiers introduits auprès du Commissariat général au tourisme de la Région Wallonne. En terme de profit, la FTPL ainsi que le député assurent au commissaire que les connections seront créées pour faire profiter tout le bassin liégeois. Il aura une connections entre les deux implantations principales qui permettra aussi aux vettistes de rejoindre chaque fois les sites via un itinéraire de liaison.

Ces implantations d'environ 360 ha s'étendent sur quatre communes : Seraing, Liège, Neupré et Esneux.

Le Député insistait sur le fait que les cantons de l'Est profitent aussi de plusieurs projets qui correspondent à la demande locale. « On essaye d'avoir des projets diversifiés pour toute la province ». À l'Est on trouve le cross-country ainsi que les caillebotis, c'est toujours en fonctions de la population que les projets se développent. La province suit la demande et les besoins des citoyens.

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2023

Un autre commissaire s'interroge sur le nouvel outil pour la gestion de réseaux points-nœuds ?

La FTPL reconnue qu'il y a des difficultés en termes de balisage, de mise à jour des informations en ligne et d'entretien de son réseaux points-nœuds.

Ces besoins ont dépassé les moyens consacrés au projets, c'est pour cette raison la FTPL commence a utilisé un réseau de volontaires qui collaborent via l'outil EasyGis. Ce site permet de faire une mise à jour régulière par les usagers, ils partagent chaque fois les informations sur l'état des points nœuds ainsi ils développent la communication entre les utilisateurs et les gestionnaires des sites sur les terrains de ces points nœuds. La Province compte + au - 300 bénévoles.

Chaque volontaire gère une portion des points nœuds avec son smartphone pour signaler tout problème ou manquement ce qui facilite énormément le travail d'entretien et le balisage sur le terrain.

Le point est conclu par un vote de : 10 pour, 0 contre, 1 abstention.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VI.- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 6 juillet 2023 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H30'.